



## communiqué de presse

# Rustines, patate chaude et détricotage

Les Aînés Ruraux ont pris connaissance des déclarations du Directeur Général de l'UNCAM à propos des mesures qui devraient être présentées par l'Assurance maladie pour tendre vers l'équilibre de ses comptes.

S'ils partagent l'objectif qui est non seulement légitime, mais absolument indispensable, ils craignent que pour certaines d'entre elles il ne s'agisse, une fois de plus, de « mesurette » dont le passé récent montre l'efficacité très relative (pour mémoire l'utilisation de référentiels ou encore des contrats de bonne pratique individuelle) ou même relèvent de l'incantatoire comme la réduction des inégalités d'implantation du corps médical sur le territoire par des mesures « incitatives fortes » avec les contrats *santé solidarité* prônés par les Etats Généraux de l'Organisation de la Santé.

Plus prometteuses leur apparaissent les mesures concernant les gains de productivité, notamment à l'hôpital, ou dans certaines spécialités, en radiologie, en biologie ou encore sur les médicaments bien que l'effet générique tende aujourd'hui à s'estomper.

Par contre, et sans méconnaître la gravité du problème posé par les affections de longue durée, les Aînés Ruraux s'inquiètent des limitations qui pourraient être apportées aux remboursements des « vignettes bleues » pour les patients concernés. Il s'agirait d'un transfert des sommes non remboursées par le légal vers le complémentaire. Au fait, pourquoi à cette occasion stigmatiser les assurés atteints de diabète ou d'hypertension ?

Ce transfert s'apparente au jeu de la patate chaude, mais avec une différence de taille : à la sortie, il y a toujours un perdant, l'assuré ; soit parce qu'il n'a pas ou n'a plus de complémentaire maladie (8% de la population), soit parce que les assureurs complémentaires répercuteront les coûts supplémentaires dans les tarifs pratiqués.

Dire que ces coûts seront compensés par la baisse du prix des médicaments est illusoire. Ce transfert est dans le droit fil des mesures annoncées, il y a quelques mois, concernant les prothèses dentaires ou l'optique. Elles présagent d'un rétrécissement du périmètre de remboursement de l'Assurance Maladie avec toutes ses conséquences pour les assurés quant à l'accès aux soins. Elles constitueraient, si elles étaient mises en œuvre, un pas de plus dans l'abandon des principes de solidarité entre malades et bien portants qui sont à la base de notre Sécurité Sociale et contribueraient encore plus au « détricotage » de notre protection.

Quant à la possibilité pour l'Assurance Maladie de proposer des contrats complémentaires à prix modérés, on serait vraiment tenté de dire « chiche » !

le 25 juin 2008